



**Les centres médico-sociaux**

*et nous*



**L**e Département des Alpes de Haute-Provence est responsable de l'action sociale. Enfance, famille, handicap, personnes âgées, insertion des personnes en difficulté, ces missions sont menées dans les 13 centres médico-sociaux et les lieux de permanence du département. Présents sur tout le territoire, ce sont des lieux d'accueil "tout public" qui offrent à la population un conseil, une information, une aide matérielle ou humaine. Accès aux droits, prévention et protection de l'enfance, éducation à la santé, contraception, demande de RSA (Revenu de Solidarité Active), autonomie des personnes âgées, difficultés de vie, handicap, les équipes des centres médico-sociaux vous accompagnent à chaque âge de votre vie.

**Jean-Louis BIANCO**

Président du Conseil général  
des Alpes de Haute-Provence

# Le centre médico-social :

un service public de proximité *pour tous*

## Qu'est-ce qu'un centre médico-social?

Un centre médico-social est un **guichet unique ouvert à tous**. Relais du Département, Il abrite de nombreux services (sociaux ou médicaux) et regroupe des professionnels de plusieurs métiers : assistant(e) social(e), éducateur, médecin, puéricultrice, sage-femme, conseiller en économie sociale et familiale, conseiller en insertion, personnel administratif. Il exerce ses missions dans le cadre de permanences au centre médico-social ou même lors de visites à domicile quand vous ne pouvez pas vous déplacer.

## Qui peut bénéficier des services d'un centre médico-social?

**Tout le monde.** Un centre médico-social est ouvert aux enfants ou adultes, jeunes et moins jeunes, à la recherche d'une aide, d'un conseil ou simplement d'une information pour leur vie quotidienne.

## Pourquoi se rendre dans un centre médico-social?

**Un centre médico-social propose :**

- > une orientation spécifique à votre situation (médicale, sociale, éducative, budgétaire...)
- > un accompagnement gratuit et confidentiel
- > une écoute, un conseil, une réponse aux questions que vous vous posez sur vos droits et les conditions d'attribution des aides possibles.

3



## Jours et horaires d'ouverture

La plupart\* des centres médico-sociaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

\* à l'exception de St-André-les-Alpes, Castellane, Annot et Entrevaux

## Le centre médico-social, un guichet unique

*pour tous*

### Aides aux familles

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie courante, les centres médico-sociaux peuvent vous apporter des aides financières et des conseils pour mieux organiser et gérer votre budget, des aides ménagères et éducatives à domicile (échec scolaire, toxicomanie). Vous pouvez aussi bénéficier d'un accompagnement pour accéder à un logement ou éviter une expulsion.

### Suivi de grossesse, suivi des enfants

Les femmes enceintes et les futurs parents peuvent obtenir conseil auprès d'une sage-femme. Après la naissance, des consultations sont organisées par des m é d e c i n s



pour les enfants âgées de 0 à 6 ans dans les centres médico-sociaux. Vous pouvez obtenir des informations sur les modes de garde (assistant(e) maternel(le), crèche).

### Dépistage, contraception, sexualité, vie de couple

Obtenir une contraception, faire une demande d'IVG, ou effectuer un dépistage anonyme et gratuit du SIDA, les centres médico-sociaux de Sisteron, Manosque, Saint-Auban, Barcelonnette et Digne-les-Bains sont à votre disposition. Des professionnels répondent gratuitement à toutes vos questions sans jugement, sans tabou et en toute confidentialité. La loi permet aux mineurs un accès libre à la contraception.

4



## Protection de l'enfance

Le Conseil général, via les centres médico-sociaux, a pour mission d'assurer la protection des enfants, en cas de maltraitance ou en situation de risque. Il intervient pour aider les familles à titre préventif (aide éducative). Quand la situation l'exige, les enfants sont placés en famille d'accueil ou en établissement. Les femmes enceintes et les mères seules peuvent être prises en charge également.

## Accès à l'emploi et la réinsertion

Les familles sans ressources ou à de très faibles revenus peuvent bénéficier du RSA, Revenu de Solidarité Active. Vous êtes accompagné(e) par un(e) assistant(e) social(e) qui vous aide dans votre projet de réinsertion (retour vers l'emploi, suivi médical si nécessaire, formation).

## Personnes âgées

Difficultés, perte d'autonomie, les centres médico-sociaux vous informent sur les conditions d'attribution de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et de l'aide sociale. Ils vous ren-

seignent sur les aides à domicile (portage de repas, soins médicaux) mais aussi sur les structures d'accueil. Ils participent à la lutte contre la maltraitance des seniors.

## Personnes handicapées

Vous êtes confronté(e) à un handicap, des aides financières et techniques peuvent être étudiées pour faciliter votre quotidien que cela soit à domicile ou en structures d'accueil. En liaison avec la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées, les agents des centres médico-sociaux évaluent vos besoins que la personne handicapée soit mineure ou majeure.

5



Retrouvez toutes ces informations sur [www.cg04.fr](http://www.cg04.fr)

# Les centres médico-sociaux

**1 MANOSQUE** (04100)  
49 boulevard E. Bourges  
Tél. 04 92 70 17 50

**2 FORCALQUIER** (04300)  
Les Récollets - Place St Pierre  
Tél. 04 92 75 06 01

**3 ORAISON** (04700)  
Rue Paul Blanc  
Tél. 04 92 79 92 97

**4 SISTERON** (04200)  
3 rue Alsace Lorraine  
Tél. 04 92 61 06 92

**5 CHÂTEAU-ARNOUX/  
SAINT-AUBAN** (04160)  
3 route Nationale  
Tél. 04 92 64 34 15

**6 DIGNE-LES-BAINS** (04000)  
18 avenue Demontzey  
Tél. 04 92 36 76 50

**Service Social**  
Place des Récollets  
Tél. 04 92 30 07 80

**7 RIEZ** (04500)  
Rue Jules Henry  
Tél. 04 92 77 87 71

**8 ST-ANDRÉ-LES-ALPES** (04170)  
Place de Verdun  
Tél. 04 92 89 10 23

**9 CASTELLANE** (04120)  
Immeuble Espace Monaco  
Rue du 11 novembre  
Tél. 04 92 83 77 19

**10 ANNOT** (04240)  
Rue Basse  
Tél. 04 92 83 25 80

**11 ENTREVAUX** (04320)  
Place de la Mairie  
Tél. 04 93 05 43 67

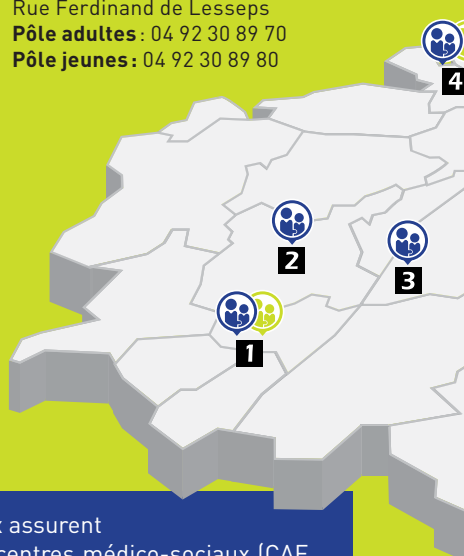
**12 SEYNE-LES-ALPES** (04140)  
Maison de l'enfance  
et des services publics  
Rue du Barri  
Tél. 04 92 35 01 02

**13 BARCELONNETTE** (04400)  
Avenue Porfirio Diaz  
Tél. 04 92 81 12 37

## La Maison Départementale des Personnes Handicapées

**6 DIGNE-LES-BAINS** (04000)  
Centre d'affaires la Croix du Sud  
ZI Saint-Christophe  
Rue Ferdinand de Lesseps  
**Pôle adultes** : 04 92 30 89 70  
**Pôle jeunes** : 04 92 30 89 80

6



Certains partenaires sociaux assurent des permanences dans les centres médico-sociaux (CAF, CPAM, Pôle Emploi). C'est le cas à Riez, St-André-les-Alpes, Castellane, Beauvezer, Annot et Entrevaux.

Mais aussi des permanences  
dans les communes de :

AIGLUN  
ALLOS  
BANON  
BARRÈME  
BEAUVEZER  
BRAS D'ASSE  
CÉRESTE  
CORBIÈRES  
GRÉOUX-  
LES-BAINS  
JAUSIERS  
L'ESCALE  
LA JAVIE  
LA MOTTE-  
DU-CAIRE  
LA PALUD-  
SUR-VERDON  
LES MÉES  
MALIJAI

MALLEMOISSON  
MÉZEL  
MISON  
MOUSTIERS-  
STE-MARIE  
PEYRUIS  
QUINSON  
REILLANE  
REVEST-  
DU-BION  
ST-ÉTIENNE-  
LES-ORGUES  
STE-TULLE  
THOARD  
TURRIERS  
VALENSOLE  
VILLENEUVE  
VOLONNE  
VOLX

## Enfant en danger, comment agir ?

Pour toute situation  
d'urgence,  
composez le :

- ☎ 119  
Allô enfance maltraitée
- ☎ 04 92 31 29 51  
SOS Enfance en danger
- ☎ Contactez le **centre  
médico-social**  
le plus proche  
de chez vous.



Retrouvez toutes ces informations sur [www.cg04.fr](http://www.cg04.fr)

**Conseil général  
des Alpes  
de Haute-Provence**

13, rue du Docteur Romieu  
BP 216  
04003 DIGNE-LES-BAINS CEDEX  
Tél. 04 92 30 04 00



©2010 Autrement dtc communication

04 92 33 15 33 / Crédit photos : F. Exubis, Epictura

[www.cg04.fr](http://www.cg04.fr)